



JOURNAL
D'INFORMATION
MUNICIPALE
DÉCEMBRE 2020 - N°2



DE VOUS À MOI

Volontaires et solidaires pour faire face à la crise sanitaire

Régis LEBIGRE
Maire de Vence
Vice-Président de la Métropole
Président du SIVOM du Pays de Vence

L'épidémie a donc frappé une seconde fois, à Vence comme ailleurs, avec son cortège d'entreprises en difficulté, de personnes sans emploi, de désarroi cachés dans la solitude aggravée par le confinement.

La Commune, comme il est de son devoir, a tout mis en œuvre pour aider les plus vulnérables, en particulier les petits commerces fragilisés par le premier confinement.

Les contraintes légales qui s'imposent aux collectivités territoriales ne permettant pas à la Commune d'apporter une aide financière directe aux entreprises, la Ville a développé de multiples mesures de soutien comme l'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les étalages des commerçants, producteurs et restaurateurs, la suspension des loyers des bâtiments et locaux communaux, la gratuité du stationnement sur voirie etc...

Nous avons par ailleurs organisé et intégralement pris en charge un service de livraison de courses à domicile par l'intermédiaire de l'ESAT Les Oliviers (établissement d'insertion sociale et professionnelle d'adultes handicapés), afin de soutenir la consommation locale.

Mais notre ville est malgré tout à l'arrêt, nous faisant réaliser à quel point tous nos commerces sont un écrin indispensable à une vie collective épanouie et active.

Début novembre, en prenant un arrêté municipal en contradiction avec les di-

rectives nationales, la Municipalité a tenu à mettre en lumière ce désastre, doublé d'une inégalité de traitement avec les grandes surfaces. Cette mesure, conjuguée à la mobilisation de nombreux autres Maires, a souligné le drame qui se jouait et la nécessité d'une réouverture rapide à l'approche des fêtes de fin d'année.

Il aura fallu attendre le 28 novembre pour obtenir satisfaction, mais notre mobilisation forte, participant à l'élan de soutien national en faveur des commerçants, a peut-être influencé les prises de décisions et évité que les fermetures ne s'éternisent.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que les commerces dits "non indispensables" ont rouvert, en attendant avec impatience la reprise des restaurants, des bars et des salles de sport.

De nouveaux protocoles ont été mis en place dans les magasins et j'ai confiance

en nos commerçants pour garantir la sécurité sanitaire de chacun lors des achats de proximité.

Mais les conséquences de cette crise sans précédent n'ont pas fini de se faire sentir et la Commune ne pourra raisonnablement faire face à toutes les détresses.

Aussi, l'heure est à la solidarité, à l'imagination au service de l'entraide. Chacun peut agir envers ceux qui souffrent des conséquences de cette épidémie, chacun peut prendre soin de l'autre et c'est d'ailleurs ainsi que nous formerons société, plus fort encore qu'auparavant.

Aujourd'hui et demain, ayons conscience du pouvoir qui est le nôtre d'insuffler la vie et de participer par nos achats à la sauvegarde de nos commerces vençois. Soyons dès à présent et pour longtemps, les acteurs engagés de l'avenir que nous souhaitons pour notre chère Ville.



SOMMAIRE

Page 2 :
• Le point sur la situation sanitaire

Page 3 :
• Travaux Publics : Ville et Métropole rattrapent le retard du 1^{er} semestre

Page 4 :
• Environnement : les premières mesures
• Une semaine avec la Police Municipale

Page 5 :
• Le Conseil Municipal du 8 octobre

Pages 6 et 7 :
• Les derniers événements à Vence

Page 8 :
• Agenda



Comité Communal de Suivi : 3^{ème} réunion en visioconférence

Le dépistage à Vence

Dans le cadre du Comité Communal de Suivi, la Ville a répondu favorablement à la demande de prêt d'une salle dédiée au dépistage du Covid-19. Depuis la rentrée, le Laboratoire d'analyses médicales Bioestrel accueille les Vençois à la Salle des Pompiers (avenue Rhin et Danube) sur rendez-vous.

Des tests RT-PCR (sans ordonnance) sont réalisés dans un strict respect des mesures barrières avec des résultats actuellement délivrés sous 24-48 heures.

Pour prendre rendez-vous : bioestrel.fr



Des tests antigéniques peuvent également être effectués à Vence. Comme pour les analyses PCR, ils permettent de déterminer si le patient est porteur du virus au moment du test avec un résultat obtenu plus rapidement (de 20 à 30 minutes) mais une sensibilité moindre en l'absence de symptômes.

Pour cette raison, les tests antigéniques sont prioritairement recommandés pour les personnes symptomatiques. Ils doivent être réalisés dans un délai inférieur ou égal à 4 jours après l'apparition des symptômes. Les tests peuvent être utilisés pour des personnes asymptomatiques lorsque le médecin, le pharmacien ou l'infirmier l'estiment nécessaire mais ces personnes asymptomatiques ne doivent pas être "cas contact" ou détectées au sein d'un cluster. Dans ces cas, ils doivent réaliser des tests PCR classiques.

Les tests antigéniques peuvent aussi être utilisés dans le cadre d'opérations de dépistage collectif au sein de populations ciblées.

Retrouvez toutes les informations sur les tests et la procédure d'isolement sur : ameli.fr

COVID-19 : Les nouvelles dispositions

En novembre, les services communaux et métropolitains sont restés ouverts assurant la continuité du service public. L'accueil des Vençois a été maintenu pour leurs démarches administratives, de même que le fonctionnement des structures dédiées à l'enfance, les services techniques, ou encore la déchetterie de Vence, ouverte à tous les publics durant le confinement.

Les annonces présidentielles du 24 novembre ont donné de nouvelles perspectives, sans pour autant lever bon nombre de restrictions ; l'objectif étant toujours de limiter les interactions hu-

maines en vue de diminuer la propagation virale.

En dehors de la réouverture de tous les commerces depuis le **28 novembre**, les activités extra-scolaires en plein air sont désormais autorisées, de même que les cérémonies religieuses (avec un nombre de participants limité). Les activités de loisirs et promenades peuvent désormais se faire dans un rayon de moins de 20 km autour du domicile pendant 3h au plus. Cette mesure a permis la réouverture du tennis municipal de Vence (en simple).

A partir du 15 décembre, si les objectifs sanitaires sont atteints, le gou-

Pour consulter les chiffres sur l'évolution de l'épidémie en France, dans chaque région et département, rendez vous sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees.

vernement prévoit (à l'heure où nous écrivons) la fin du confinement, remplacé par un couvre-feu sauf les 24 décembre et 31 janvier. Les cinémas, théâtres et musées, dont nos Cinéma Casino et Musée de Vence, pourraient alors de nouveau accueillir du public avec un protocole sanitaire adapté. Le Conservatoire reprendrait vraisemblablement ses activités à cette date, de même que certaines disciplines au Centre Culturel Municipal.



Service gratuit de livraisons de courses à domicile organisé par la Ville en partenariat avec l'ESAT Les Oliviers

Un numéro unique a été mis en place par l'Etat afin d'informer et d'orienter les entreprises en difficulté concernant les aides financières dont elles peuvent bénéficier. Il s'agit du 0806 000 245 en complément du site : www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises

comme le "click and collect" ou le "post and collect" pour survivre et maintenir le lien avec leur clientèle. Une page Facebook intitulée **"Collectif des Commerçant.e.s de Vence"** a vu le jour présentant les boutiques, leurs produits et les nouveautés, dont des idées cadeaux à l'approche de Noël. Depuis le 28 novembre, ces enseignes

sont de nouveau ouvertes et ont plus que jamais besoin de vous ! Parmi les autres professionnels contraints de rester fermés tels les bars et les salles de sports, certains restaurants proposent de la vente à emporter. Vous en trouverez la liste en page 8.

La Médiathèque toujours active pendant le confinement

En ces temps de crise, garder le moral, s'évader, se cultiver est bien un besoin essentiel ! La Médiathèque a dû fermer en novembre, mais elle a mis en place un service de "Prêt à Emporter" (ou Click and Collect) maintenant ainsi l'accès à son fonds de documents pour tous les Vençois.

Par ailleurs, elle s'est associée au CCAS de Vence dans le but de proposer le

portage de livres à domicile à ses bénéficiaires afin que les personnes à risque ou ayant des difficultés à se déplacer puissent continuer à lire et à se divertir.

Les seniors intéressés ont pu contacter directement la Médiathèque, être conseillés, puis choisir un ou plusieurs ouvrages. La livraison a été assurée par les aides à domicile du CCAS après un nettoyage systématique des livres, sui-

vi d'un emballage hermétique.

Le mardi 2 décembre, la Médiathèque a pu rouvrir ses portes à la satisfaction de ses nombreux adhérents. Pour l'heure, le dispositif de portage de documents aux bénéficiaires du CCAS est toutefois maintenu compte tenu de son succès et de son utilité dans le contexte sanitaire actuel.

Travaux publics : Ville et Métropole rattrapent le retard du 1^{er} semestre

Vence et la Métropole Nice Côte d'Azur ont activement repris leur programme annuel de travaux afin de rénover et entretenir les espaces et bâtiments publics. Ces chantiers d'investissement améliorent le quotidien des Vençois et participent au soutien de l'économie en maintenant la commande publique.

Dernièrement les chantiers se sont multipliés sur la commune en particulier sur la voirie. Tour d'horizon des dernières réalisations :

» Sur le bd Emmanuel Maurel

Après l'élargissement de la voie de circulation, un passage piéton adapté aux personnes à mobilité réduite a été créé et l'enrobé des trottoirs a été rénové sur environ 250 m.



Bd Emmanuel Maurel

» **Avenue des Templiers**, une partie de la chaussée a été reprise et stabilisée corrigeant notamment un affaissement devenu dangereux pour la circulation.



Avenue des Templiers

» **Chemin du Siège**, un trottoir borde désormais la voie afin de faciliter les déplacements piétons nombreux dans ce quartier proche du centre-ville. Une réunion avec les riverains, réunissant une quinzaine de personnes, avait au préalable permis de présenter le projet et d'y apporter des modifications.

» **Chemin de Vosgelade**, une réfection de la chaussée sur 140 m a été réalisée, suivie de plusieurs reprises ponctuelles de voirie.

» **Chemin du Taouré**, la construction d'un muret de soutènement a précédé la réfection complète du chemin.

» **Chemin du Cagnosc** la réfection de l'enrobé a été entreprise sur 50 m.

» **Rue Isnard/Place du Frêne**, un passage piéton a été créé.

» **Avenue de Provence**, un glissement du talus a pu être stabilisé par la construction d'un muret, avant une rénovation partielle de la chaussée.

» **Avenue Emile Hugues**, la voie



Création d'un trottoir chemin du Siège

montante entre le magasin Picard et la Gendarmerie a fait l'objet d'une réfection.

» En ce qui concerne les réseaux souterrains, on retiendra l'extension de l'assainissement collectif sur les **chemins des Combattants en AFN, du Pioulier, des Cambreniers, la route de Grasse et la voie descendante du Suve**.

A compter de cette mise à disposition du réseau d'eaux usées devant leur domicile, les riverains disposent d'un délai de 2 ans pour se raccorder.



Extension du réseau d'eaux usées route de Grasse

» Enfin, **sur le chemin du Riou**, des travaux de renforcement de la canalisation qui dessert les propriétés, et du canal qui assure une partie de l'alimentation en eau potable de la commune ont été entrepris après le chemin du Baou des Noirs.



Thermopatch : un nouveau procédé pour les réparations de voiries

Dans le cadre des réparations ponctuelles de voiries, la Métropole teste depuis quelques mois un procédé innovant proposé par l'entreprise BAR. A l'emplacement des nids de poule et autres dégradations superficielles de chaussée, l'enrobé est découpé et directement refondu sur place, puis mélangé à de l'enrobé frais, avant d'être recoulé. Simple d'utilisation, ce procédé permet d'obtenir un aspect final proche d'une chaussée neuve tout en s'inscrivant dans un objectif vertueux de réutilisation des matériaux. Plusieurs interventions sur la voirie communale ont ainsi été réalisées, par exemple sur les chemins de la Sine, de Vosgelade et de la Gaude.

EN BREF...

Les élus sur le terrain pour régler les problématiques du quotidien

Depuis le changement de Municipalité, une attention particulière est portée aux problématiques courantes rencontrées par les Vençois. Parmi les nouvelles habitudes, les élus, qu'il s'agisse du Maire, des Adjointes au Maire, en particulier Didier Téaldi Adjoint aux Travaux, ou des Conseillers Municipaux, n'hésitent plus à aller à la rencontre des habitants afin d'échanger et de mieux comprendre leurs doléances. C'est ainsi que l'équipe municipale s'est saisie de plusieurs dossiers dont des problèmes de stationnement chemin du Riou, ou encore de nuisances sonores d'une entreprise dans le quartier de la Sine, au skatepark et au Paintball.

Par ailleurs, plusieurs réunions sur le terrain ont été organisées afin de recueillir l'avis des habitants sur les projets en cours. La volonté de concertation est une réalité lorsque que les premiers concernés ont la possibilité de s'exprimer et de choisir les solutions apportées. Ce fut par exemple le cas sur le chemin de la Plus Haute Sine où la prise de décision concernant la suppression d'un mini-giratoire sur la voirie s'est faite en fonction du vote des riverains (proposition rejetée à une voix près). Deux nouvelles réunions sur site (avenue de Provence et au Lotissement des Pins dans le quartier de l'Ara) ont dû être reportées du fait du confinement.



Les premières mesures concernant la gestion des déchets

Il y a quelques semaines, les habitants ont été invités à s'exprimer sur les dysfonctionnements qu'ils rencontrent quotidiennement concernant la gestion des déchets, notamment en centre-ville où la suppression, par le passé, d'une vingtaine de points d'apport a généré des dépôts sauvages récurrents. L'ensemble des signalements est à ce jour à l'étude mais plusieurs modifications ont déjà pu être apportées. Parmi elles, peuvent être mentionnées :

- la création d'un emplacement pour bacs à ordures ménagères et tri sélectif à l'entrée de la rue Fontaine Vieille,
- la mise en place de 2 bacs à ordures ménagères à l'entrée des rues Masséna, Gambetta, et des Arcs,
- la mise à disposition de 3 bacs de tri sélectif Place du Grand Jardin en face du magasin Cache Cache.

A la suite de ces ajustements, une amélioration de la situation a déjà été constatée, sachant que la Ville a par ailleurs demandé à la Métropole de veiller à un nettoyage plus régulier des abords des conteneurs sur tout le territoire communal.



EN BREF...

Sinistrés du Haut Pays : le soutien massif des Vençois

A la suite des impressionnantes et meurtrières inondations qui ont dévasté les vallées de la Vésubie, la Tinée et la Roya, coupant du monde des centaines d'habitants, Vence s'est immédiatement associée à l'élan de solidarité orchestré par la Métropole Nice Côte d'Azur. Les Vençois ont été nombreux à apporter des denrées alimentaires, produits de première nécessité, d'hygiène, ainsi que des vêtements chauds qui ont pu être acheminés dès les premiers jours aux sinistrés. Parmi les acteurs de la mobilisation, les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont répondu présents en organisant une collecte au Centre Leclerc. Merci à tous ceux qui ont tenu à participer, multipliant les gestes de générosité.



Pierre Chave nous a quittés

Une grande figure vençoise s'est éteinte en ce début décembre. Dans la lignée de son père Alphonse, Pierre Chave aura contribué à promouvoir les artistes et l'art dans son atelier de lithographie et dans la galerie éponyme reconnue dans le monde. Une pensée émue pour son épouse Madeleine et ses enfants, pour son frère Jacques et tous ses proches, comme nous, touchés par cette triste disparition.



Hommage à Samuel Paty

Le 21 octobre, Vence a rendu un hommage public à Samuel Paty, professeur d'histoire géographique assassiné à Conflans-Sainte-Honorine. Lors de la cérémonie empreinte d'émotion et d'incompréhension face à cet acte de cruauté, Régis Lebigre, aux côtés de l'ensemble des représentants des cultes, a tenu à défendre la liberté d'expression notamment à l'école et à soutenir le corps enseignant dans cette dramatique épreuve. Il a rappelé la nécessité de lutter contre la barbarie tout en restant unis autour des valeurs de la République. Quelques semaines plus tard, la Municipalité s'est également associée à la douleur des familles niçoises endeuillées par l'assassinat fanatique de la Basilique Notre Dame qui a fait trois victimes.



Les représentants des cultes reçus par le Maire

Environnement : les premières mesures

Dès cet été, la nouvelle équipe municipale a choisi de placer la protection de l'environnement au cœur de ses priorités et d'initier un programme d'actions et d'engagements forts. Si chaque citoyen peut agir au quotidien en consommant mieux, en jetant moins, en repensant ses déplacements ou en isolant son logement, la Commune a une responsabilité accrue en la matière et se doit de montrer l'exemple pour entraîner dans son sillage l'ensemble des citoyens. C'est en développant une dynamique vertueuse répondant aux enjeux du développement durable que la prise de conscience collective sera renforcée et donnera les résultats attendus.

Au cours des dernières semaines, des initiatives concrètes ont déjà vu le jour sur la commune, comme la



création à la Médiathèque Elise et Célestin Freinet d'une **Grainothèque** favorisant la diversité des plantations sur le territoire communal, ainsi que le projet **"Une gourde dans mon cartable"** porté par l'Association VIE. Afin de limiter l'usage de bouteilles en plastique, nocives pour l'environnement et la santé, tous les élèves de l'école Chagall se sont vu remettre gratuitement une gourde en

inox décorée à utiliser chaque jour à la place des contenants à usage unique.

» LA LIMITATION DE L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

En décembre, Vence reprendra des habitudes plus respectueuses de l'environnement en matière d'éclairage public. Chaque nuit, alors que la très grande majorité des habitants dort et a éteint toutes les lumières de son habitation, les routes et chemins vençois sont éclairés, heures après heures, sans réelle utilité, et pour un coût non négligeable (plus de 128 000 euros chaque année). Cette pratique énergivore à l'origine d'une perturbation du rythme de vie de la faune sauvage, avait fait

l'objet d'une réglementation en 2012 faisant de Vence une commune avant-gardiste en la matière. Contre toute attente et alors que de nombreuses collectivités françaises choisissaient elles aussi de suivre ce chemin en réduisant les plages horaires de l'éclairage public, la mesure a été abandonnée à Vence sous le mandat précédent (malgré une économie annuelle de 24.000€ !).



Sachant que le nombre d'usagers de la route est considérablement réduit après 22h et que le risque d'accident n'est pas accru par l'absence de lumière, puisque les automobilistes ont au contraire tendance à rouler plus vite sur les voies éclairées, la Ville a décidé de réactiver ce dispositif.

D'ici la fin de l'année, les candélabres vençois seront donc éteints sur les voies et chemins communaux, hors centre-ville, entre 23h et 5h du matin.

Cette mesure de lutte contre le gaspillage énergétique s'inscrit également dans une démarche de diminution de la pollution lumineuse favorable à la biodiversité.

» LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DES NAVETTES GRATUITES

Dans le cadre de son projet de création d'un réseau de navettes gratuites favorisant l'accessibilité au centre-ville sans prendre sa voiture, la Municipalité prévoit à la mi-décembre, la mise en œuvre d'une première étape de son dispositif.

En accord avec la Métropole Nice Côte d'Azur en charge des transports, une **délibération a été proposée au Conseil Municipal pour instaurer la gratuité pour tous les usagers des lignes 46 et 48 entre 9h et 16h du lundi au vendredi et le samedi toute la journée.**



Rappelons que ces lignes relient le centre-ville aux quartiers excentrés de Vence respectant ainsi les engagements en matière de mobilité. 2021 verra la concrétisation définitive des navettes avec de nouveaux circuits couvrant tous les écarts de la Ville en augmentant les fréquences.

UNE SEMAINE AVEC...

La Police Municipale Sur tous les fronts au service de notre sécurité et tranquillité

Chaque lundi, les agents de la Police Municipale de Vence se retrouvent de bonne heure dans leurs locaux de la place Maréchal Juin. Après le briefing quotidien de la brigade de jour, les agents (qui se déplacent toujours en binômes pour des raisons de sécurité) se répartissent les tâches et débute leur journée par l'ouverture de l'ensemble des lieux publics fermés la nuit, dont les cimetières, jardins d'enfants, plateau sportif...

Les entrées et sorties des classes rythment en partie leur journée et à 8h, ils doivent déjà avoir rejoint les établissements scolaires pour la mise en sécurité des enfants et collégiens. A cette occasion, ils sont secondés par les papys et mamies trafic qui rendent un grand service

à la collectivité par leur disponibilité et leur présence rassurante pour les enfants et parents. Dès lors que les élèves sont en cours, la diversité caractérise les missions des Policiers Municipaux ; l'organisation de chaque journée dépendant des signalements, des demandes d'intervention ou des événements en cours sur la commune.

Présents 7 jours sur 7 et placés sous la hiérarchie directe du Maire, les agents ont pour mission de veiller à l'application des arrêtés municipaux, de constater et de rendre compte des infractions à la loi, d'assurer une présence dissuasive en matière de sécurité et d'assister la Gendarmerie ou les Pompiers si



nécessaire. Dans les faits, les Policiers Municipaux interviennent régulièrement pour des nuisances en tout genre comme des tapages, des conflits de voisinage, des différends dans la cellule familiale, des altercations sur la voie publique, ou pour faire respecter les réglementations sur les feux de jardin ou les dépôts sauvages. Cette année, la crise sanitaire les a amenés à participer à la prévention

Conseil Municipal du 8 octobre : Les points à retenir

Lors de chaque Conseil Municipal, les délibérations soumises au vote des élus permettent de valider les orientations suivies par la Municipalité dans les nombreux domaines de compétence de la Ville. Résumé des principaux sujets abordés lors de la séance du 8 octobre 2020:

» **CONSEIL MUNICIPAL : Suppression du poste de 9^{ème} Adjoint au Maire**
Sandra Santos a quitté ses fonctions d'Adjointe à l'Urbanisme pour raisons de santé tout en demeurant dans la majorité en tant que Conseillère Municipale. Régis Lebigre a repris la délégation de l'urbanisme. La Ville compte désormais 8 Adjoints au Maire.

» PRA DE JULIAN : Validation de l'acquisition de 3 nouvelles propriétés en 2021

La Ville poursuit le programme d'acquisitions des propriétés soumises à un risque de glissement de terrain dans le secteur du Pra de Julian chemin du Pioulier.

Lors de la séance, le détail des précédents investissements faits par la Commune est rappelé, soit : 5,4 millions d'euros en 2013, 1,9 million d'euros en 2014, 3 millions en 2018, 1 million en 2019.

Entre 2018 et 2020, la Ville aura réalisé l'acquisition de 12 propriétés et le programme de mise en sécurité se poursuivra en 2021 avec 4 nouveaux achats qui font l'objet de la délibération présentée. En 2022, tout le secteur aura été évacué pour un montant total sur 10 ans de 19,6 millions dont 12,6 millions de subventions, soit 7 millions qui auront été à la charge de la Ville.

» **CADRE DE VIE : Aide à la restauration des façades du centre ancien**
La Ville soutient financièrement la rénovation des façades des maisons du centre de Vence qui valorise notre cadre de vie. L'aide octroyée aux particuliers

est de 50%TTC du montant des travaux (plafonnée à 10 000 euros) pour le centre historique, et 25% TTC du montant des travaux (plafonnée à 5000 euros) pour le secteur périphérique du centre-ville. La délibération valide 3 nouveaux dossiers pour des propriétés situées dans la cité historique.



» **ENVIRONNEMENT : Aide à la rénovation énergétique**
Des aides sont par ailleurs octroyées pour les personnes réalisant des travaux d'isolation thermique. La délibération N°11 valide les demandes d'une douzaine de propriétaires pour un montant total de 35 000 euros.

» **INTERCOMMUNALITÉ : SIVOM du Pays de Vence**
En 2018, la Commune de La Colle sur Loup a souhaité se retirer du SIVOM qui s'occupe notamment de la protection du massif forestier de la Sine et de la gestion du cimetière du Parc du Souvenir. Vence souhaite relancer l'OPAPE initiée en 2012 préconisant différentes



» **Les séances du Conseil Municipal peuvent être regardées en direct ou être revues sur <https://vence.fr/conseils-en-direct/>**

mesures de protection de la forêt. En réponse à une question posée, Régis Lebigre précise que les élus ne perçoivent pas de rémunération pour leurs fonctions dans le cadre du SIVOM.

» ENFANCE : Candidature au Label Ville Amie des Enfants

La Ville de Vence pose sa candidature et souhaite poursuivre son partenariat avec l'Unicef. Elle devra présenter un plan d'actions pour 2020-2026 concernant notamment le bien-être des enfants et des jeunes, la lutte contre l'exclusion et les discriminations et un parcours éducatif de qualité etc...

» **HABITAT : Création de logements sociaux**
La Ville apporte une garantie d'emprunt à un bailleur social pour un projet chemin Sainte Elisabeth et obtient en contrepartie la réservation de futurs logements sociaux au profit de la commune. Elle prend par ailleurs en charge le surcoût foncier de 2 projets en cours avec la même contrepartie, sachant que les sommes engagées sont déductibles des pénalités imposées par l'Etat du fait de la carence vençoise en logements sociaux.

Au 1^{er} janvier 2019, Vence comptait 710 logements sociaux soit 7,64 % de ses habitations (25% sont exigés par l'Etat).

350 Vençois sont en liste d'attente pour obtenir un logement social. La pénalité SRU imposée à la Ville était jusqu'à présent de 900 000 euros par an.

Après une réunion à la rentrée en Préfecture, la Municipalité sera informée d'ici la fin de l'année de l'actualisation des sanctions en fonction de la production de logements sociaux réalisés sur la dernière période triennale. L'Etat conserve pour l'instant son droit de préempter des terrains et d'accorder des permis de construire à la place de la Ville sur les secteurs à enjeux.

» RESSOURCES HUMAINES : Prime aux agents communaux

Respectant l'engagement pris au printemps, la Ville a confirmé l'octroi d'une prime aux agents communaux qui ont connu un surcroît significatif de travail ou ont été soumis à un risque particulier dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 (la prime est plafonnée à 1000 euros et ne concerne pas les Cadres A).

» **SOLIDARITÉ : Subvention aux communes sinistrées du Haut Pays**
La Ville a décidé d'attribuer une subvention de 10 000 euros pour soutenir les communes touchées par les fortes intempéries du 2 octobre.

Depuis de longues années, les Policiers Municipaux sont armés afin de garantir leur sécurité et de renforcer celle des citoyens. Ils bénéficient d'une formation initiale et doivent ensuite suivre des entraînements obligatoires deux fois par an dans un centre de tir sous couvert de la Préfecture.

Le projet de loi présenté récemment à l'Assemblée Nationale prévoit d'étendre les compétences des Policiers Municipaux en leur permettant notamment d'accéder aux fichiers des permis de conduire, des voitures volées, des personnes recherchées, des fichés S, et de réaliser des contrôles d'identité. Autant de démarches qu'ils ne peuvent exécuter à ce jour et qui pourront renforcer leur champ d'actions et de ce fait la sécurité des citoyens.

Chaque jour, les agents répondent présents, apportent leur soutien à la population tout en étant confrontés aux incivilités, à certaines formes de violence et aux différents maux de notre société. Par cet article qui parle de leur quotidien nous saluons leur travail et leur engagement au service de tous les Vençois.





EN BREF...

La légion d'Honneur pour le Docteur Augras Fabre

Le Docteur Augras Fabre bien connu à Vence, a été élevé dans l'ordre prestigieux de la Légion d'Honneur le 18 septembre dernier, par Bernard Joudon président du Comité de la Légion d'Honneur 06. Lors d'une cérémonie restreinte en raison du Covid, présidée par le Maire, Régis Lebigre, cette remise de distinction a salué l'ensemble de sa carrière ainsi que ses nombreuses années en qualité de médecin urgentiste, médecin capitaine des pompiers, médecin gériatre, toujours dévoué pour sauver des vies et prendre en charge les détrences humaines. Installé place du Grand Jardin dès 1982, le Docteur Augras Fabre a, durant 37 ans, soigné et apaisé de nombreux Vençois. C'est avec plaisir et une grande fierté que Vence compte un nouveau Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vence sous le regard des photographes dans le cadre du Photomathon

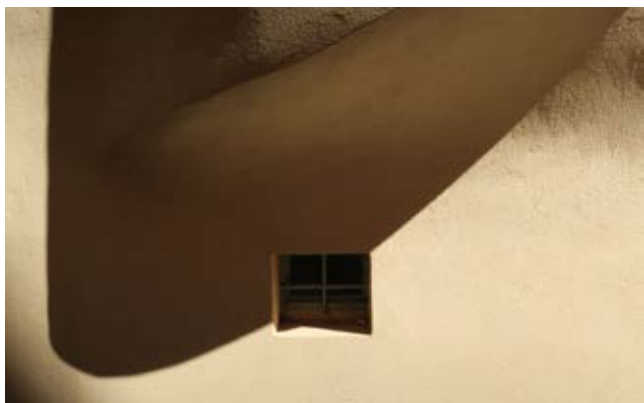
Le 26 septembre dernier, sous un soleil radieux, les photographes inscrits au 4^{ème} Photomathon ont redécouvert Vence, ses couleurs, ses détails, ses curiosités à travers l'objectif de leur appareil. Révélant la beauté cachée des lieux qui nous sont pourtant si familiers, ils ont eu 6 heures et 6 thèmes dans la catégorie adultes pour multiplier les clichés créatifs et relever le défi. Les gagnants de cette édition sont Jessica Dutertre sur le thème de "La couleur" ; Angélique Landra pour "Des trucs et des machins" ; Marie Gaud dans "Covid life" ; Alain Dornier sur le thème "Abstractions urbaines" ; Marie-Noëlle Lauras pour "À travers" ; Bénédicte Bonnet pour "De très près" et Stéphane Le Derf pour le prix FFP de la créativité. Les jeunes n'ont pas démerité avec une vision personnelle et pleine d'humour, une belle maîtrise de leurs appareils photos ou de leurs smartphones. Félicitations à tous les participants et merci pour ces clichés enthousiasmants et poétiques.



Jessica Dutertre



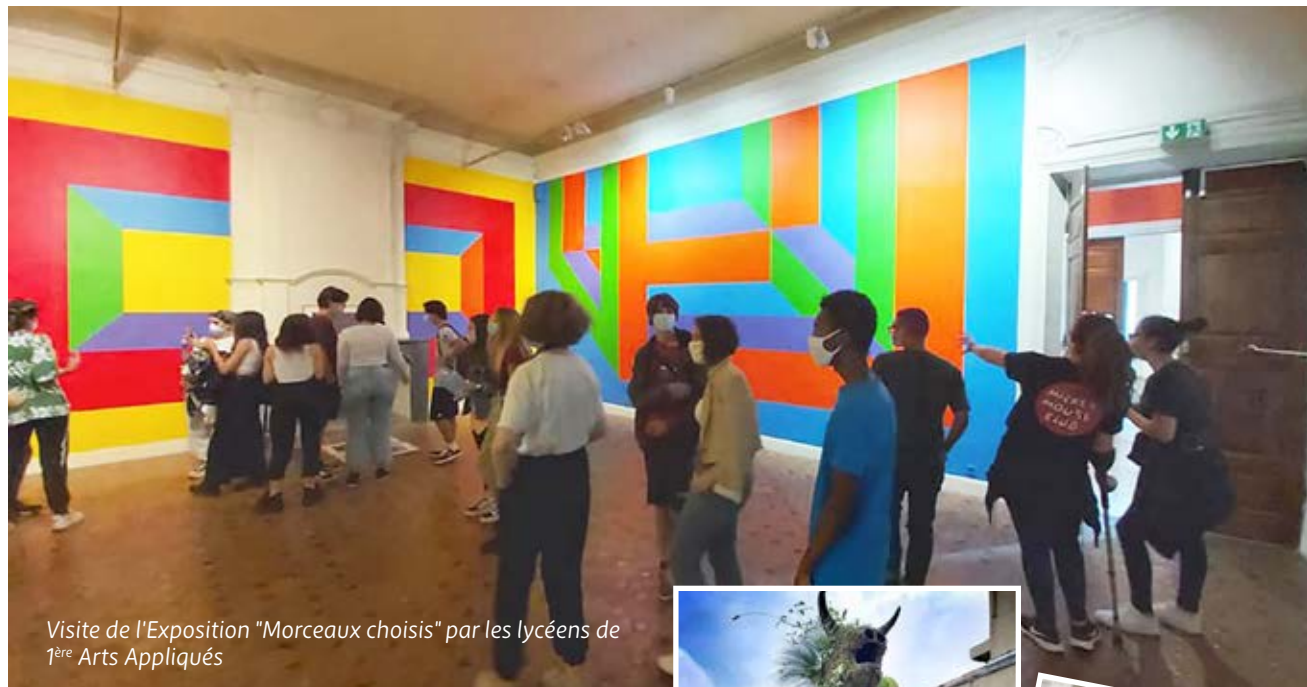
Marie Gaud



Alain Dornier



Romane Landra

Visite de l'Exposition "Morceaux choisis" par les lycéens de 1^{ère} Arts Appliqués

Les évènements de la rentrée maintenus malgré la crise

En cette rentrée 2020, même si l'heure n'était pas aux grands rassemblements, la Ville a tenu à maintenir les événements en plein air ou en petits comités qui présentaient peu de risques du point de vue sanitaire. Depuis le 19 septembre, le Musée de Vence rend hommage aux artistes qui ont marqué par leur audace et leur créativité les dernières décennies vençoises. Avant le reconfinement, le public, dont les élèves de 1^{ère} Arts Appliqués du Lycée Henri Matisse, a pu visiter l'exposition "Morceaux Choisis" qui se poursuit jusqu'au



Camin'art : Parcours d'œuvres au cœur de Vence



exposition en plein air devenue un rendez-vous automnal incontournable du Pays Vençois.

Le Salon du Livre a par ailleurs connu un beau succès toujours sur la Place du Grand Jardin, en cette période où la lecture préserve pour beaucoup d'entre nous un espace de liberté et d'évasion dans un quotidien morose.

Enfin, l'évènement "Une si Belle Journée" couplé au "Salon du Bien-être" a pu se tenir en octobre, mettant en lumière les commerçants vençois. Cette opération de promotion et de dynamisation des relations avec la clientèle tombait à point nommé pour valoriser les multiples et vitales activités qui font la convivialité et apportent la vie au cœur de Vence.



Le Salon du Livre

20 janvier prochain. Par ailleurs, un parcours d'œuvres intitulé **CAMIN'ART** était à découvrir au gré d'une promenade en ville ; une agréable façon de revisiter notre patrimoine enrichi de créations surprenantes.

Toujours dans le domaine de l'art, Vence a accueilli en septembre, la **15^{ème} édition de l'Art en Place** organisée par Jean Jacques HAHN-CARY. 56 Artistes locaux ont ainsi partagé leur univers créatif lors de cette belle



L'Art en Place

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Dans le respect des consignes sanitaires, l'anniversaire de l'Armistice mettant fin à la Première Guerre Mondiale s'est déroulé en format restreint et sans public. Un dépôt de gerbes et l'appel des «Morts pour la France» a eu lieu en présence du Maire de Vence Régis Lebigre, de Loïc Dombrevail, Député des Alpes-Maritimes, de Charles-Ange Ginesy, Président du Département, Jean-Pierre Daugreilh, Conseiller Régional, des élus des communes voisines et des représentants des associations patriotiques. Cet hommage émouvant a rappelé les sacrifices de nos aînés qui se sont courageusement battus pour notre liberté. Ils restent dans nos mémoires et nos cœurs.



RÉPONSE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Lors du dernier Conseil Municipal, j'ai indiqué qu'une réponse serait apportée à toute information fautive ou diffamatoire. Peu de temps se sera écoulé avant que le présent article de Monsieur SCALZO ne nécessite que soient rétablies certaines vérités. Au terme de la campagne électorale, notre équipe s'est immédiatement mise au travail avec comme première urgence de remédier à la fragilisation d'un personnel communal trop souvent malmené. Et j'assume pleinement avoir souhaité m'entourer de professionnels efficaces. Penser qu'il puisse s'agir de recrutements d'«amis» serait faire injure à leurs compétences ! Par ailleurs, c'est bien volontiers que nous avons accédé, dans un souci de transparence, à la demande de Monsieur SCALZO d'être intégré aux commissions d'attribution des marchés publics et d'être informé des résultats des consultations menées.

L'empreinte que pourra laisser Monsieur SCALZO se limiterait-elle à celle d'un élu ayant dénigré systématiquement le travail accompli ? Autre contre-vérité, une soi-disant «augmentation des indemnités des élus de la majorité de 150 000 euros sur la durée du mandat» qui, en réalité, sera bien moindre, celles du Maire demeurant inchangées et celles des Adjoints, diminuées, permettant, pour des raisons d'équité, aux conseillers municipaux en charge d'une délégation de percevoir une rémunération annuelle en hausse.

Loin d'un «mandat de l'immobilisme, voire du retour en arrière», contrairement aux six ans écoulés, théâtre de luttes internes incessantes au sein desquelles Monsieur SCALZO a été acteur, nous avons choisi de gérer collectivement et dans l'unité un programme novateur pour Vence.

«Sachez-le, dorénavant à Vence, les affaires se gèrent entre amis de longue date», nous dit-on aussi. Drôle d'affirmation de la part d'une personne dont l'une des plus pressantes démarches a été de me demander, il y a trois mois, d'intercéder pour qu'elle puisse figurer sur une prochaine liste aux élections régionales ! Enfin, est critiqué l'«arrêté illégal d'ouverture des commerces» que j'ai pris, outre les multiples démarches menées par la municipalité, pour soutenir nos petits commerçants. Cette initiative, partagée par nombre de Maires, a pourtant contribué à ce que le Gouvernement retienne un traitement plus égalitaire avec la grande distribution. Dois-je en déduire que ne rien faire aurait été préférable ? Derrière une image constructive, Monsieur SCALZO se cantonne, malheureusement, dans la seule posture agressive d'un opposant. Ce que je déplore !

Régis LEBIGRE

culturels, tout aussi durement touchés.

Pour chacun d'entre eux, et pour vous tous, je forme le vœu d'un recul de la pandémie dans les prochaines semaines, afin que chacun puisse profiter pleinement des festivités de Noël. Prenez bien soin de vous.

Patrick SCALZO
Conseiller Municipal et Métropolitain

GRUPE UNIS POUR VENCE

D'abord un mot pour exprimer notre soutien aux Vençois(es) qui souffrent de la grave crise que nous traversons : notre groupe dans la mesure de ses moyens sera toujours aux côtés de chacun(e) pour apporter son aide. Depuis le mois de septembre en dehors de l'accentuation du caractère personnel du pouvoir municipal en place (le Maire cumule à lui seul 4 délégations tout en indemnisant la totalité de celles et ceux qui ont été élu(e)s) trois éléments marquants sont à relever :

Deux initiatives positives de la majorité municipale :

1) La mise en place d'un Comité Covid qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit d'un lieu d'information très utile. Un regret : on n'y discute pas assez des solutions pour rendre notre territoire plus solide en termes de résistance aux pandémies.

2) L'adoption lors du Conseil Municipal du 8 octobre de notre proposition sur la pollution électromagnétique. Sur la base de mesures indiquant un dépassement des valeurs maximales d'exposition il sera possible pour la Municipalité de préparer une réponse au déploiement de tout nouvel équipement augmentant ce type de pollution.

En revanche, la séquence sur l'arrêté visant la prolongation d'activité pour les commerçants frappés par les mesures de fermeture liées à la crise sanitaire nous a paru confuse. Pourquoi avoir fait naître de faux espoirs chez les commerçants pour au bout du compte suspendre le dit arrêté au bout de 2 jours ? Le sujet n'est pas uniquement la comparaison avec les grandes surfaces ! Il comprend aussi la concurrence déloyale des géants du Net. C'est pour taxer ces derniers que j'ai sollicité via les eurodéputés écologistes la Commission Européenne pour qu'elle prélève une contribution exceptionnelle sur leurs bénéfices-records enregistrés lors des épisodes de confinement reversée aux commerçants impactés.

Patrice MIRAN
Conseiller Municipal

EN BREF...

Bienvenue à la promotion universitaire Marcel Allocco

L'année universitaire a démarré à Vence avec 40 étudiants inscrits en DU, 20 en Licence pro et une cinquantaine en Master. Vence franchira bientôt la barre des 1000 étudiants accueillis depuis bientôt 10 ans de tous les pays du monde. Le 12 octobre, le Maire de Vence Régis Lebigre a présidé l'ouverture officielle de la promotion Allocco, avec d'autant plus de fierté qu'il a été à l'origine de la création de l'Université à Vence. Vence, terre fertile d'expérimentation artistique, a inauguré cette 9^{ème} Rentrée Universitaire avec un cursus sans cesse étoffé. Le D.U. Archéologie et Histoire de l'Art s'est en effet progressivement enrichi :

– d'une Licence Pro Guide Conférencier : une formation professionnelle qui correspond parfaitement à l'ADN de tourisme culturel de notre ville.

– Puis un Master 1 & 2 Management de l'Art et de la Culture qui grimpe dans les classements. La promotion 2020 est placée sous le signe de la pensée, de l'assemblage du texte et de l'image, incarnés par Marcel Allocco, figure marquante de l'histoire artistique, et dont l'itinéraire fait écho au travail de Matisse notamment avec son œuvre emblématique "Jazz".



Les mentions Très Bien au Brevet et au Bac récompensées

Le 16 septembre dernier, le Maire Régis Lebigre et Nathalie Delouche Adjointe à l'Éducation et la Petite Enfance ont reçu place Clemenceau les collégiens et lycéens, ayant obtenu une mention Très Bien au Bac et au Brevet 2020. 83 Mentions Très Bien ont été décrochées par des jeunes Vençois : 23 au Lycée Henri Matisse de Vence et 3 au Lycée Renoir de Cagnes pour les bacheliers ; 46 collégiens au Collège de la Sine, et 4 au collège Yves Klein de la Colle sur Loup, 6 au Collège des Baous de Saint Jeannet et 1 au Collège du Rouret.

La précieuse mention témoigne de leur niveau exceptionnel et d'une implication sans faille dans leurs études.

La cérémonie a été l'occasion de rappeler le rôle fondamental de l'École de la République qui permet à chacun de réussir quel que soit son milieu ou ses origines, et de remercier l'ensemble des enseignants et personnels éducatifs qui accompagnent au quotidien les élèves.

En plus des chaleureuses félicitations, les bacheliers et collégiens se sont vu offrir par la Ville, une enceinte musicale JBL.

AGENDA

CET HIVER À VENCE



UN NOËL EN LUMIÈRE POUR TOUS ET AVEC TOUS

En cette année si particulière de crise sanitaire, Vence a innové et adapté le programme de ses festivités afin d'offrir à tous un peu de joie, en lumières et en sons.

- Autour d'animations originales et participatives, les Vençois ont été invités à **créer des décors de Noël, des vitraux, des cartes de vœux** grâce à des kits de fabrication à retirer en Mairie et chez les commerçants. Ces éléments, une fois décorés, viennent agrémenter différentes œuvres collectives en ville, ajoutant de la convivialité et de la créativité aux décors de fêtes.

- La Médiathèque a organisé **un grand Jeu Concours** visant à fabriquer des suspensions pour les sapins de Noël dont le gagnant, dans chaque catégorie, recevra un bon d'achat de 50€ valable chez les commerçants vençois.

- **Une photo-fresque** composée de clichés insolites ou coups de cœur sur le thème des commerces vençois est installée dans la cité historique.

- **Carte Blanche** est donnée aux jeunes artistes dans le cadre des Talents des Nuits du Sud.

- **Une radio de Noël** a aussi vu le jour, ouverte aux contributions des petits et des grands, des amateurs ou passionnés, des commerçants ou artistes, permettant à chacun d'enregistrer un message, de lire des contes, des histoires, de partager des expériences de vie, ou de chanter Noël en famille...

» LE MARCHÉ DE NOËL

Jusqu'au 2 janvier,

Artisans, gastronomie, artistes... vous avez l'embarras du choix pour vos cadeaux de Noël ! Prenez plaisir à vous balader dans une ambiance magique parmi les 12 chalets installés Place du Grand Jardin, Esplanade de l'Ara et Place Clemenceau.

& LE MARCHÉ DES CRÉATEURS

Les 12, 13, 19, 20 et 21 décembre

Place Clemenceau.



» JEUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Samedi 12 décembre

Place du Grand Jardin de 10h à 16h
Fabrication de ganses offertes par l'association LA BRISSAUDO

Journée Développement Durable avec l'association VIE

9H30-12H30 : atelier menus produits locaux, de fêtes, petits prix : Dégustations et animations culinaires durant 15 minutes à 10h, 11h, 12h.

14h30-17h : une maison au naturel, fabrication de lessive maison.

14h30 - 17h : Repair Café

14h30 - 17h Ludothèque place Maréchal Juin : jeux pour les petits et les grands – accès libre.

» LES TRÉTEAUX DE VENCE

Du 18 décembre au 21 décembre

Cité Paroissiale. 3, avenue Marcellin Maurel. Tout le programme sur : <https://vence.fr/events/festival-de-theatre-avec-les-treteaux-de-noel/>

» MUSIQUE FESTIVE, SACRÉE ET PROFANE - CONCERT GRATUIT SYRINX CONCERTS

20 décembre à 15h et 18h

à la Cathédrale - Amy Christianna BLAKE soprano, Véronique CHARPENTRON flûte traversière, Aurélie EL-LUL-RICCI harpe. Réservations obligatoires - www.syrinxconcerts.com

» NOËL ENFANTIN

Du 19 décembre au 2 janvier

Place du Grand Jardin, Place Maréchal Juin et Place Clemenceau
Tous les jours des manèges et des chasses aux trésors dans la ville avec l'association du Livre et des Rêves.

Place Clemenceau : ouverture de la scène Gourmandises. Ecoutez les contes de Noël lus par la Médiathèque Freinet dans un transat.

Une box livres sera à disposition de tous pour repartir chez soi avec les livres offerts par les Vençois.

» LE PÈRE NOËL VIENT À LA RENCONTRE DES ENFANTS

Les 21, 22 et 23 décembre place du Grand Jardin de 14h à 18h pour une photo et offrir des gourmandises.

» OBSERVATION DU CIEL ÉTOILÉ AU COL DE VENCE

21 décembre à 17h

Réservations : Office de Tourisme 04 93 58 06 38. La séance d'observation des étoiles gratuite est animée dans une ambiance conviviale par Florent Bailleul, médiateur scientifique.

Les seniors ne sont pas oubliés

La ville de Vence n'oublie pas les personnes âgées, isolées ou en difficulté

- Un colis de Noël leur est offert pour égayer cette fin d'année qui sera vraisemblablement privée de grandes et réconfortantes réunions familiales.

- Dans les EHPAD La Vençoise et La Conque, un sachet gourmand de produits locaux sera offert aux 166 résidents.

- Une projection sur le thème du patrimoine leur sera proposée.

- Les personnes âgées qui le souhaitent seront enregistrées en audio ou vidéo : poésie, musique...

- Le CCAS & Silver Fourchette gâtent les seniors modestes pour Noël avec les «Papilles de chefs».



Vence aux couleurs de Noël

Début décembre, Vence a revêtu ses habits de lumière et parures de Noël. Avec un soin tout particulier porté par les services techniques, une thématique en rouge et blanc se décline dans toute la ville en privilégiant les décorations naturelles ou faites main.

Branches de sapins et nœuds artisanaux décorent les chalets en bois du marché de Noël et répondent au majestueux sapin attirant tous les regards sur la place Maréchal Juin. Félicitations et merci aux agents pour ces compositions du plus bel effet.



NUMÉROS UTILES

■ **PHARMACIES DE GARDE**
Week-ends et jours fériés
www.3237.fr

■ **MÉDECINS DE GARDE À VENCE**
09 69 32 33 10

■ **NUMÉROS SERVICE D'URGENCE**
FRANCE - EUROPE : 112

■ **POLICE MUNICIPALE** : 04 93 58 32 32

■ **VENCE TAXIS** Numéro unique : 04 93 58 11 14

■ **DÉCHETTERIE DE VENCE** : 04 93 58 66 37
Ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45. La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés. TEL. 04 93 58 66 37

LES NOUVELLES DU COMMERCE

LES CRÉATIONS D'ACTIVITÉS

■ SOLUNE Forme & Bien-être

Association Yin Bien-être
Yoga (stress, baisse d'immunité, dépression...).
1 Place Frédéric Mistral Tel : 06 17 60 14 46
www.jasminefensing.com

■ VENCE DIETPLUS

Rééquilibrage alimentaire
165 avenue des Poilus Tel : 06 72 73 10 96
ou 06 99 72 64 50 Mail : vence@dietplus.fr
dietplus.fr

■ LIKE CIGARETTE

L'univers de la vape
83 avenue Victor Tuby Tel : 09 88 07 35 72
vence.like-cigarette.fr

VENTE À EMPORTER LES RESTAURANTS VENÇOIS À VOTRE DISPOSITION

Commandez, retirez et régalez-vous avec les bons petits plats du jour :

■ CHEZ LUIGI

Place Antony Mars. Tel : 04 93 58 80 83.

■ N'ESSENCE DES SENS

Place Antony Mars. Tel : 06 33 39 49 89.

■ LES PETITS TABLIERS

Avenue Marcellin Maurel. Tel : 09 81 45 97 95.

■ LE SAORE

Place du Grand-Jardin. Tel : 07 84 91 38 01.

■ LE BRASIER

38, avenue Maréchal Juin. Tel : 04 93 58 70 37.

■ AUBERGE DES SEIGNEURS

Place du Frêne. Tel : 06 20 51 48 30.

■ VIETNAM

14 avenue H. Isnard. Tel : 04 93 58 99 84.

■ PIZZA DE L'ARA

Parking de l'Ara. Tel : 06 07 02 59 33.

■ LA TABLE DU MAS

539 Avenue Emile Hugues. Tel : 04 93 58 06 16.

■ MICHEL-ANGE

Place Godeau. Tel : 04 93 58 32 56.

■ LA PALOMA

Place du Grand-Jardin. Tel : 06 52 30 27 97

■ LA PERGOLA « La marmite »

Avenue de la Résistance. Tel : 04 93 58 02 34.

■ VENCE KEBAB

Place Antony Mars. Tel : 09 80 54 91 00

■ LE CHENNAI

135 Avenue Émile Hugues. Tel : 06 76 02 49 75

■ LES AGAPES

Place Clemenceau. Tel : 04 93 58 50 64

■ LE GOÛTER VENÇOIS

Place du Grand-Jardin. Tel : 07 53 32 95 63

JOURNAL VENCE & VOUS

Directrice de la Publication : Annick Groetz
Directrice de la Communication : Corinne Korchia
Rédaction & conception graphique : Patricia Boisard
Impression : Imprimerie Trulli - Vence
ISSN : 1168 4550
Crédits photos : Mairie de Vence. Adobe Stock.

